

---

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR**

**Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 14 Octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 14h30, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Geneviève Lasfargues, M. Vincent Labarthe (en visio), Mme Dominique Lenfant, Mme Caroline Mey Fau, M. Didier Baudet, M. Serge Rigal.

Sans pouvoir délibératif : Céline Malignon

Étaient excusés : Mme Marie Piqué (pouvoir à Mr V.Labarthe), M. Gérard Blanc, M. Alfred Terlizzi, M. Jean Baptiste Jallet

Est élu secrétaire de séance : M. Didier Baudet

Nombre de délégués titulaires : 6  
suppléants : 0

En exercice : 12

Présents : 6

Votants : 6+1 Pouvoir de Mme Piqué à M. Labarthe

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2024

---

**Point n°1 : Dispositions administratives**

**1.1 Validation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

\* \* \*

**1.2 Rapport sur l'exercice des délégations de la Présidente**

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, la Présidente a, dans le cadre de ses délégations :

- Confié la prestation de diagnostic du pigeonnier de Laguille à l'architecte Jérémie Crabos, pour un montant de 3 740 € HT,
- Signé l'avenant n°1 du marché de fabrication, pose de la signalétique d'interprétation à l'entreprise Empreinte pour acter le retrait de fabrication et la pose du mobilier C09, intégrer des prix nouveaux supplémentaires. L'ensemble de ces modifications entraîne une moins-value sur le montant du marché de - 195.00€ HT.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations de la Présidente.

\* \* \*

**1.3 Modalités de temps de travail, astreintes et permanences, heures complémentaires et supplémentaires**

Lors du dernier conseil syndical, il a été présenté et acté les modalités de temps de travail, les astreintes/permanences et les heures complémentaires et supplémentaires (HC et HS) sous réserve de l'avis du comité technique du CDG.

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juillet 2024 et du 26 septembre 2024 ;

Les saisines du 11 juillet 2024 et du 26 septembre 2024 ont rendu un avis favorable pour ces actes sauf concernant les modalités de réalisation des HS et HC pour les cadres A. Il est nécessaire de délibérer de nouveau. Les agents de catégorie A sont exclus du bénéfice des heures supplémentaires par un repos compensateur ou d'un versement d'indemnités.

Il appartient à l'organe délibérant, de reprendre la délibération sur les modalités des heures supplémentaires et complémentaires selon les textes en vigueur, conformément aux dispositions réglementaires énoncées.

**Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DECIDE**

- D'adopter la proposition de la Présidente et les modalités de temps de travail des heures complémentaires et supplémentaires et d'instaurer le régime des permanences ainsi proposées, qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

\* \* \*

## 1.4 Règlement intérieur du personnel

Suite à l'avis favorable du comité technique réuni en date du 11 juillet 2024,

Madame la Présidente propose de valider à l'assemblée, le règlement intérieur définitif validé par le comité technique du Centre de gestion du Lot tel qu'il a été présenté.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les modalités d'autorisation d'absence proposées dans le cadre du règlement intérieur du personnel,
- d'approuver le règlement intérieur du personnel.

\* \* \*

## 1.5 Evolution de la régie d'avances

La régie d'avance des parkings du site a été instituée dans le cadre de la réunion du conseil syndical du 14 Avril 2022. Les dépenses listées à l'article 4 sont, à ce jour, les suivantes :

*ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes :*

<i>1) remboursement du ticket parking en cas dysfonctionnement du système d'exploitation (doublement paiement, erreur tarifaire, annulation de ticket)</i>	<i>1) Compte d'imputation : 658</i>
<i>2) à l'acquisition de toutes petites fournitures ;</i>	<i>2) Compte d'imputation : 6063</i>
<i>3) à l'exécution de petits travaux, réparations ;</i>	<i>3) Compte d'imputation : 6068</i>
<i>4) à l'acquisition de fournitures administratives</i>	<i>4) Compte d'imputation : 6064</i>

Il est proposé au conseil syndical :

- D'ajouter les dépenses d'achat de carburants (compte 6066) pour ne pas être en manque de carburant lorsque la station-service ne fonctionne pas,
- de passer d'un fonds de caisse de 500€ à 1 000€ afin de faciliter la gestion de la régie.

**Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte ces modifications à la régie d'avance.**

\* \* \*

## Point n°2 : Suivi du programme

---

### ○ 2.1 Sécurisation des biens et des personnes

- Falaises – demande de subvention au titre du fonds de prévention des risques naturels

A l'occasion de la précédente réunion du conseil, l'assemblée a approuvé l'engagement de l'expertise des secteurs G et H, (au-dessus du Coustalou et de la mercerie) préalablement au diagnostic complet du site. Cette expertise à caractère d'urgence a été réalisée durant le mois de Juillet. Soutenue à hauteur de 50% par le fonds de prévention des risques naturels, elle s'inscrit dans la 4ème campagne de sécurisation des falaises. Il apparait que des aléas sont présents, et qu'il y a lieu de planifier les travaux de sécurisation sans attendre la définition du programme sur le reste du site. L'enveloppe budgétaire inscrite sur 2024 permet d'engager ces travaux.

**Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de confier la mission de chiffrage de ces travaux prioritaires au bureau d'études qui a mené l'inspection,
- et de solliciter le soutien financier du Fonds de prévention des risques naturels majeurs à hauteur de 50% du montant HT pour la mission de maîtrise d'œuvre et pour les travaux éligibles.

\* \* \*

## **2.2 Préservation et mise en valeur du patrimoine**

### **Projet de préservation et valorisation des patrimoines du sanctuaire – point d'étape**

Dans le cadre d'un atelier associant représentants du diocèse et des collectivités, un scénario de restauration a été privilégié parmi ceux proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre le 10 Septembre dernier. Ce scénario répond à la fois aux besoins d'espaces pour accueillir les pèlerins, le public, les abriter, et pour offrir un espace d'exposition d'art sacré, tout en présentant des perspectives de charges de fonctionnement minimisées.

Le scénario consiste essentiellement à restreindre le musée (actuellement 3 niveaux de salle d'exposition) à un trésor en accès libre cantonné à 1 plateau et demi, et de consacrer l'ex-rez de chaussée du musée à un espace d'accueil des pèlerins. Le restant des œuvres étant déployé dans les églises du sanctuaire. Les schémas seront présentés en séance. Les atouts et faiblesses de ce scénario n'ont pas été encore débattus au sein du comité technique et ne sont donc pas présentés au comité de pilotage.

Le diocèse, suite à cet exercice de scénario a souhaité un positionnement de l'Etat (DRAC, Préfète) et du diocèse, avant de poursuivre les réflexions.

Par ailleurs, les premières lignes du projet de restauration des réseaux du sanctuaire ont pu être posées avec les concessionnaires. Il y a lieu de traiter la séquence aval au sanctuaire en priorité (entrée ouest et place des Senhals) dans la mesure où le réseau d'eau potable doit y être renouvelé au plus vite par le syndicat d'adduction d'eau potable Rocamadour-Lacave.

La place des Senhals qui relie le grand escalier au sanctuaire fait partie de la boucle piétonne de découverte du site, sa requalification est inscrite au schéma directeur.

Le programme de travaux est en cours de définition avec la commune mais aussi le SDIS qui propose l'installation d'une colonne sèche afin d'améliorer les conditions de défense incendie du sanctuaire. Il reste à finaliser le programme concernant les réseaux afin de chiffrer et de proposer une organisation entre les maîtres d'ouvrage pour mener la restauration des réseaux et la requalification des espaces publics.

## **2.3 Réorganisation des flux et des mobilités**

### **○ Requalification de la corniche ; reprises ponctuelles**

Au niveau du parvis piéton de la place de l'Europe, il a été constaté qu'un réseau télécom sous terrain était défectueux suite aux travaux. La gaine écrasée sur une longueur de 2.50m ne permet pas de desservir en fibre les commerces de la place. La responsabilité du syndicat mixte qui était maître d'ouvrage et maître d'œuvre est engagée ainsi que celle de l'entreprise. Depuis un an, d'autres solutions techniques de desserte ont été étudiées avec Orange, mais sans succès.

La démolition du béton de site sur une portion de 12 m<sup>2</sup> permettrait de réparer la gaine pour desservir en fibre les commerces de la place de l'Europe. Ces travaux s'élèvent à 3 629 euros HT.

Trois options sont envisageables :

- engager une procédure d'expertise pour déterminer le responsable de l'écrasement de la gaine (solution qui risque de prendre du temps),
- négocier avec l'entreprise de travaux le partage des frais,
- que le syndicat mixte assume les travaux à 100%.

**Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- D'abonder l'enveloppe budgétaire de l'opération corniche en conséquence, afin d'engager ces travaux durant l'hiver, en adéquation avec l'activité des commerces de cette place.

## ○ Restauration du chemin de Lafajadou

Le chemin de Lafajadou est une des 3 liaisons piétonnes entre la cité médiévale et la vallée. Il s'agit de la plus pratiquée puisqu'elle relie le parking de la vallée à la porte du figuier. Le diagnostic des ouvrages de soutènement du chemin et du talus amont, et l'analyse des usages ont permis de définir le programme de travaux.

**Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'engager la consultation pour le marché de maîtrise d'oeuvre de requalification du chemin de Lafajadou et de ses murs, dont les travaux sont estimés à ce stade à 250 000€.
- de solliciter une demande de subvention auprès de la Dreal pour les études de maîtrise d'oeuvre à hauteur de 80% du montant soit 6 400€.

\* \* \*

## Zoom sur quelques indicateurs

Dans le cadre de l'observatoire, le chargé de mission a pu récemment réaliser un travail :

- de recollement des données de comptages routiers réalisés depuis les années 70 dans le cadre de différentes études,
- d'analyse de l'évolution du stationnement depuis que les parkings sont organisés et que les actions de réduction du stationnement sauvage sont engagées.

Le suivi de ces indicateurs permet de cerner si la pression des véhicules a augmenté depuis que le projet a été défini (en 2011), et depuis 50 ans. Cela permet également de mesurer l'impact du nouveau schéma des infrastructures d'accueil couplé aux mesures de gestion des flux.

Les premiers résultats de ces analyses sont présentés en séance.

\* \* \*

## 2.4 Suivi du projet grand site

### Prochaines rencontres du grand site

La première édition des rencontres du grand site organisée en Janvier 2023, a permis d'échanger sur l'esprit des lieux et ainsi d'alimenter le schéma d'interprétation et les outils en projet. Cet événement rassemble autour d'un sujet tous les acteurs du territoire : associations, agriculteurs, hébergeurs, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités.

Afin d'engager certaines actions inscrites au schéma directeur, relatives au paysage, comme la gestion de la végétation, ou encore la gestion du paysage urbain (façades commerciales, enseignes...), il manque au syndicat mixte une vision globale avec les autres gestionnaires et acteurs du paysage. Il est important de commencer par croiser les enjeux de préservation et de gestion des paysages emblématiques qui fondent la valeur du lieu. Une concertation concernant le paysage pourrait être menée à l'échelle du site inscrit des vallées de l'Ouyse et de l'Alzou et du site classé, avec les communes et gestionnaires des espaces naturels et des espaces agricoles ... de manière à poser les bases de la démarche paysagère sur lesquelles le syndicat mixte pourra engager les actions sur son périmètre. Les prochaines rencontres programmées début février 2025 pourraient être sur la thématique du paysage.

La DREAL pourra soutenir financièrement cette concertation à hauteur de 80% dans la mesure où cela s'inscrit dans la démarche grand site de France.

Une proposition plus précise en termes de méthodologie et de moyens pourra être présentée à l'occasion du prochain conseil syndical.

**M. Rigal accueille favorablement ces perspectives d'échanges entre gestionnaires des espaces naturels et du site.**

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve l'axe de travail des prochaines rencontres du grand site de Rocamadour et des vallées de l'Ouyse et de l'Alzou.

\* \* \*

## **Point n°3 : Dispositions budgétaires**

---

### **3.1 Décisions modificatives n°2 au budget principal**

Il y a lieu de procéder à l'intégration de travaux en études concernant l'opération schéma d'interprétation.

De même, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe concernant les amortissements ; en nomenclature M14, l'amortissement débute l'année qui suit la réalisation, mais en nomenclature M57, l'amortissement débute immédiatement après la date d'acquisition de l'immobilisation, ce qui implique de calculer l'amortissement selon la règle du prorata temporis. Il convient de procéder au calcul de l'amortissement de manière linéaire avec application du prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, et donc de modifier le virement de la section fonctionnement à la section investissement.

Cette décision modificative est également l'occasion d'inscrire en recette d'investissement la subvention attribuée par l'Etat au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs qui s'élève à 5 750€.

Il est proposé de conforter la ligne budgétaire dédiée à l'opération corniche (DI article 212 -opération 107) pour 5 750 €, afin de pouvoir engager les travaux correctifs (reprise du sol place de l'Europe 4 354.80€ et marquage au sol des places de stationnement PMR instaurées récemment à l'aire de battage et délimitation de l'accès riverain).

Les écritures sont reprises dans les tableaux suivants.

**INVESTISSEMENTS PROJET GRAND SITE DE ROCAMADOUR**

		Budget initial	DM1	DM2	Total
<b>SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b>					
Opération 121	Sécurisation des falaises	150000,00	0,00	0,00	150000,00
2172	travaux falaise	150 000,00			150 000,00
Opération 122	Diagnostic Falaises	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
203	diag falaise	35 000,00	0,00		35 000,00
<b>PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE EMBLEMATIQUE</b>					
Opération 148	Etude programmation et maitrise d'œuvre restauration du sanctuaire	1 379 922,59	0,00	0,00	1 379 922,59
203	diagnostic - définition du programme	115 000,00	0,00		115 000,00
231	Travaux en cours	1 264 922,59	0,00		1 264 922,59
Opération 149	Diagnostic et programme prévention incendie du sanctuaire	47 787,00	0,00	0,00	47 787,00
203	Etudes	18 000,00			18 000,00
231	Travaux en cours	29 787,00			29 787,00
Opération 150	Vestiges de l'hôpital Saint Jean baptiste	35 000,00	-7 023,60	0,00	27 976,40
203	Etudes	5 000,00	-648,00		4 352,00
231	Travaux en cours	30 000,00	-6 375,60		23 624,40
Opération 155	Sauvegarde du pigeonnier de Laguille	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
203	Etudes	3 000,00			3 000,00
2 131	maitrise d'œuvre diag + travaux	8 000,00			8 000,00
Opération 156	Chapiteau feuillage Basilique	0,00	648,00	0,00	648,00
203	Etudes		648,00		648,00
Opération	Réparation de la tribune chapelle saint Michel	0,00	0,00		0,00
Opération 142	Restauration balustrades et escaliers du parvis du sanctuaire	380 700,00	0,00	0,00	380 700,00
231	Travaux en cours	380 700,00			380 700,00
Opération	peintures murales Chapelle Saint Michel	0,00	0,00		0,00
Opération 137	vitraux sanctuaire	0,00	0,00		0,00
Opération 153	schéma d'intentions paysagères de la vallée	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
203	Etudes	10 000,00			10 000,00
Opération 154	Observatoire du site - modélisation	15 000,00	50 280,00	0,00	65 280,00
203	Etudes	15 000,00	50 280,00		65 280,00
Opération 157	Shéma Intention Paysage Vallée	0,00	6 375,60	0,00	6 375,60
203	Etudes		6 375,60		6 375,60
<b>Pietonnisation du site - gestion des flux</b>					
Opération 107	Aménagement corniche AP de 5M€	73 606,00	4 120,00	5 750,00	83 476,00
231	Travaux en cours	73 606,00	4 120,00		77 726,00
212	Agencement Aménagement Terrains			5 750,00	5 750,00
Opération 114	Déviations Routières	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
231	Travaux en cours	40 000,00			40 000,00
Opération 143	Aménagement de la bande piétonne route de Gramat	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
2152	Installations de voirie	60 000,00	0,00		60 000,00
Opération 146	Requalification du chemin Lafajadou	234 078,00	0,00	0,00	234 078,00
231	Travaux en cours	234 078,00	0,00		234 078,00
Opération 144	Dispositifs de comptages et alerte saturation vallée	12 240,00	0,00	0,00	12 240,00
231	Travaux en cours	12 240,00	0,00		12 240,00
Opération 131	Esplanade Michelet	153 211,00	0,00	0,00	153 211,00
231	Travaux en cours	153 211,00			153 211,00
Opération 134	signalétique piétonne	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
231	Travaux en cours	4 000,00			4 000,00
Opération 106	Acquisitions foncières	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
2111	Terrains nus	12 000,00	0,00		12 000,00
<b>Découverte du site</b>					
Opération 136	Schéma d'interprétation et outils	226 500,00	0,00	0,00	226 500,00
231	Travaux en cours	226 500,00			226 500,00
<b>Gestion du site</b>					
Opération 145	Evaluation PGS et mise à jour du programme	57 827,00	0,00	0,00	57 827,00
203	Etudes	57 827,00			57 827,00
<b>Total</b>		<b>2 937 871,59</b>	<b>54 400,00</b>	<b>5 750,00</b>	<b>2 998 021,59</b>

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux	400.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>400.00 €</b>			
D 023 : Virement à la section d'investissement	3 832.42 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 832.42 €</b>			
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		3 832.42 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti</b>		<b>3 832.42 €</b>		
D 65888 : Autres		400.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>400.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>4 232.42 €</b>	<b>4 232.42 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2152 : Installations de voirie		24 030.00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>24 030.00 €</b>		
D 212-107 : aménagement de la corniche		5 750.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>5 750.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			3 832.42 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne</b>			<b>3 832.42 €</b>	
R 2803 : Amort. frais études, recherche et dev. et frais d'				1 490.00 €
R 28152 : Amort. installations de voirie				2 342.42 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti</b>				<b>3 832.42 €</b>
R 203 : Frais études, recherche et développement et frais				24 030.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>24 030.00 €</b>
R 1321 : Subv. non transf. Etat, établ. nationaux				5 750.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>5 750.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>29 780.00 €</b>	<b>3 832.42 €</b>	<b>33 612.42 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>29 780.00 €</b>		<b>29 780.00 €</b>

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité des membres présents la décision modificative au budget n°2 telle que présentée.

\* \* \*

### 3.2 Décision modificative N°2 au budget parking

Le bilan provisoire de la saison sera présenté en séance. Il est positif, notamment sur le plan des recettes puisqu'elles sont supérieures aux prévisions de l'ordre de 8%.

Les recettes des parkings étant supérieures Il est proposé d'abonder les recettes de fonctionnement (article R7541) de 2 000 € et d'abonder l'article D6156 chapitre 11 : dépenses supplémentaires d'entretien (vidange de la cuve de Lafajadou).

Le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal qui était prévu à l'article DF 2763 doit être imputé à l'article DF 1687, ce qui nécessite deux écritures.

Pour finir, il est nécessaire de procéder à quelques écritures pour ajuster les amortissements.

Les écritures sont reprises dans le tableau suivant.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61558 : Autres biens mobiliers	4 685.91 €			
D 6156 : maintenance		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>4 685.91 €</b>	<b>2 000.00 €</b>		
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	2 957.00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>2 957.00 €</b>			
D 675 : Valeurs actifs cédés		2 957.00 €		
D 6811 : dot.amort.immos incorp.& corp		4 685.91 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>7 642.91 €</b>		
R 7541 : Redevance de stationnement				2 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>				<b>2 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>7 642.91 €</b>	<b>9 642.91 €</b>		<b>2 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1687 : Autres dettes		120 000.00 €		
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>120 000.00 €</b>		
D 2315-108 : Maquettes d'orientation		7 642.91 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>7 642.91 €</b>		
D 2763 : Créances sur collectivités publ.	120 000.00 €			
<b>TOTAL D 27 : Autres immos financières</b>	<b>120 000.00 €</b>			
R 2125 : Terrains bâtis				2 957.00 €
R 28125 : Terrains bâtis				3 788.74 €
R 28135 : amort.const.install° générales				85.00 €
R 28151 : amort. install complexes				436.00 €
R 28158 : Amort. install., mat. et outillages techniques -				110.00 €
R 28181 : amort.installations générales				136.00 €
R 28183 : amort.matériel bureau-inform.				79.17 €
R 28188 : amort.autres immob.corporel.				51.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>7 642.91 €</b>
<b>Total</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>127 642.91 €</b>		<b>7 642.91 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 642.91 €</b>		<b>9 642.91 €</b>

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité des membres présents la décision modificative au budget annexe des parkings n°2 telle que présentée.

\* \* \*

#### Point n°4 : Questions diverses

*M. Rigal fait part de ses inquiétudes quant aux finances du Département et des collectivités suite aux annonces récentes du gouvernement. Il annonce que cela aura des conséquences sur les structures satellites comme le syndicat mixte du grand site de Rocamadour.*

*M. Labarthe partage ces inquiétudes.*

Secrétaire de séance

Présidente

Didier Baudet

Dominique Lenfant